



# *Union Fédérale des Consommateurs*

## *Que Choisir de la Vienne*

80 rue de Slovénie 86000 Poitiers Tél/Fax : 05 49 01 61 61  
e-mail : [ufcpoitiers@laposte.net](mailto:ufcpoitiers@laposte.net) site : [www.ufc-quechoisir86.org](http://www.ufc-quechoisir86.org)

M. Alain FOUCHE  
Sénateur de la Vienne  
Casier de la Poste  
15 rue Vaugirard  
75291 PARIS cedex 06

Objet : votre vote du 12 mai 2016 contre  
l'interdiction des néonicotinoïdes.

Poitiers, le 21 novembre 2016

Monsieur le Sénateur,

En tant qu'association agréée de défense des consommateurs du département de la Vienne, nous attachons une grande importance à vos prises de positions et à vos votes. En effet, ces derniers peuvent avoir des retentissements sur la santé des consommateurs, voire leur pouvoir d'achat à travers des coûts externalisés.

L'usage des néonicotinoïdes, largement utilisés dans notre département pour le traitement des semences d'orge d'hiver, de blé tendre, blé dur, maïs, ... nous préoccupe. Ces produits de traitement sont très concentrés (quelques grammes suffisent à traiter un hectare de culture), sont présents, par leurs propriétés systémiques, dans tous les compartiments de la plante traitée, et par leur faible biodégradabilité diffusent leurs molécules dans les sols, dans tout l'écosystème, et via la chaîne alimentaire, se retrouvent finalement dans notre corps<sup>1</sup>.

De nombreuses études scientifiques montrent que la majorité des néonicotinoïdes sont des perturbateurs endocriniens avérés pour les animaux et suspectés pour l'homme.

En témoignent :

- l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui a émis un avis<sup>2</sup> identifiant un effet potentiel nocif de l'acétamipride et de l'imidaclopride sur le développement des neurones et des structures cérébrales chez le fœtus ou le jeune enfant ;
- l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) qui suspecte le thiaclopride<sup>3</sup> d'être cancérigène et toxique pour la reproduction humaine ;
- l'Agence canadienne pour la régulation de la lutte antiparasitaire (ARLA)<sup>4</sup> qui considère la clothianidine et le thiaméthoxam comme des perturbateurs endocriniens potentiels.

Ces néonicotinoïdes « soupçonnés » d'être des perturbateurs endocriniens, donc susceptibles de provoquer des malformations chez le fœtus et des cancers hormono-dépendants, ont des effets pouvant être multipliés jusqu'à un facteur 1000 en fonction des adjuvants présents dans la formulation commerciale<sup>5</sup> et amplifiés par la combinaison avec d'autres pesticides (effet cocktail).

Le danger des perturbateurs endocriniens est reconnu dans le rapport sénatorial « Pesticides, vers le risque zéro », adopté à l'unanimité des groupes politiques, qui affirme déjà en 2012 :

**« Les pesticides aux propriétés de perturbation endocrinienne font peser un lourd danger sur les utilisateurs de ces produits, leurs familles et leurs riverains. Il convient dès lors d'opérer une gestion du risque par le danger, et de privilégier la prévention primaire, c'est-à-dire le retrait et la**

.../...

**substitution des produits pour lesquels le consensus scientifique indique qu'ils sont des perturbateurs endocriniens. L'application du principe de précaution doit guider l'action publique dans l'attente de l'adaptation de la réglementation. »**

Et alors qu'aucune étude scientifique n'a, à notre connaissance, démontré la nécessité d'utiliser les néonicotinoïdes, le moratoire déclaré par l'Union européenne en décembre 2013 sur trois molécules de néonicotinoïdes ne semble avoir provoqué aucune chute de productivité. Et l'Allemagne comme l'Italie, qui ont déjà décidé de nombreuses interdictions d'enrobage de semences n'ont pas connu de baisse de compétitivité de leur agriculture.

Ces produits se révélant nocifs pour la santé et engendrant des coûts sanitaires à moyen et long terme, nous aimerions connaître les raisons et les préoccupations qui étaient les vôtres lors de votre vote du 12 mai 2016.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre interrogation, nous vous adressons, Monsieur le Sénateur, nos sentiments respectueux.

Pour l'UFC Que Choisir de la Vienne  
Le Responsable de la commission  
Consommation durable et environnement,

Pour l'UFC Que Choisir de la Vienne  
La présidente,

Jean-Pierre COILLOT

Chantal CROUX

<sup>1</sup> : Une étude japonaise a mis en évidence la contamination des échantillons d'urine à l'imidaclopride, au thiamethoxam et à la clothianidine chez 90 % des sujets, et à l'acétamipride chez plus de 50 %.  
[Ueyama J 1 , Nomura H , Kondo T, Saito I , Ito Y , Osaka A , Kamijima M. Biological Monitoring Method for Urinary Neonicotinoid Insecticides Using LC-MS/MS and Its Application to Japanese Adults. J Occup Health. 2015 Jan 19;56(6):461-8].

<sup>2</sup> : <http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/3471>

<sup>3</sup> : <https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.129.728>

<sup>4</sup> : <http://www.sagepesticides.qc.ca>

<sup>5</sup> : Mesnage R1, Defarge N1, Spiroux de Vendômois J2, Séralini GE1 Major pesticides are more toxic to human cells than their declared active principles. Biomed Res Int. 2014;2014:179691